



SMVS / VSÄG  
Société Médicale du Valais  
Walliser Ärztgesellschaft

Sion, le 04.09.2018

Communiqué de presse SMVS :

**Le Conseil d'Etat refuse le droit d'être entendu à la SMVS au sujet de la valeur du point TARMED**

Le Conseil d'Etat valaisan est sur le point de fixer la valeur du point ambulatoire TARMED pour les médecins valaisans et l'Hôpital du Valais. Le Département de la Santé a soumis à la SMVS un projet de décision qui ne tient pas compte de plusieurs faits majeurs, documentés et validés par différentes approches statistiques, stratégiques, économiques, scientifiques et juridiques. Au vu de l'importance stratégique que la décision en rapport avec la fixation de la valeur du point TARMED représente pour toute la médecine ambulatoire en Valais, notamment une relève médicale de qualité, particulièrement difficile à l'heure actuelle, la SMVS a demandé d'être entendue par le Conseil d'Etat afin que celui-ci puisse prendre une décision en connaissance de cause.

A l'heure où les distorsions des tarifs par des subventionnements cantonaux commencent à être discutées sur la place publique, il semble urgent de cesser ces dérapages en fixant des valeurs de point tarifaire correspondant à l'économie d'entreprise. Les données objectives actuelles ne justifient nullement de perpétuer une différence tarifaire entre l'hôpital et le domaine extrahospitalier, pour une même prestation médicale. Le Tribunal fédéral l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises dans ses récents arrêts. Cette inégalité de traitement est d'autant moins justifiée que, si différence il devait y avoir, c'est bien la valeur du point tarifaire de l'ambulatoire extrahospitalier qui devrait être plus élevée que celle du domaine hospitalier, cette dernière étant subventionnée ! En Valais, c'est l'inverse qui est prévu, alors qu'il serait urgent de rectifier enfin l'injustice historique qui pénalise le corps médical et sa relève. Serait-ce une intention politique de vouloir forcer, par une fixation d'une valeur du point TARMED trop basse depuis plus de 20 ans, les communes à devoir subventionner toutes les reprises de cabinets médicaux, comme cela se dessine déjà dans certaines communes valaisannes ?

Le Conseil d'Etat valaisan semble vouloir ignorer l'importance stratégique d'une augmentation adéquate de la valeur de point TARMED en se retranchant derrière une argumentation de manque de financement. Cette dernière est inadmissible ! La SMVS constate des différences des primes entre les assureurs-maladie valaisans injustifiées. Des caisses-maladies valaisannes efficaces ont accumulé des réserves largement au-dessus des réserves obligatoires. Ces moyens permettraient d'éponger facilement le surcoût qui serait lié à une revalorisation indispensable de la valeur du point tarifaire pour pérenniser la médecine ambulatoire extrahospitalière en Valais, sans modification des primes payées par les assurés.

La SMVS est surprise par le refus du Conseil d'Etat d'être entendue dans un dossier d'une importance capitale pour la pérennisation de toute la médecine ambulatoire valaisanne et ne peut qu'espérer que la décision de celui-ci prendra effectivement en compte correctement les arguments étayés et documentés de la SMVS.

Dr. med. Monique Lehky Hagen  
Executive MBA focus Healthcare  
Présidente SMVS

Me Dominique Sierro  
MBA Economie de la Santé  
Secrétaire général SMVS

Tél. 076 417 67 19